

**OBJET RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE (programme 2007)**

**VALIDATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

La Ville, propriétaire des infrastructures d'eau potable à Saint-Denis, a engagé un programme de renouvellement des canalisations de distribution. Cette opération de renouvellement vise à réduire les fuites sur les canalisations existantes vétustes, et à améliorer le service des usagers en augmentant le rendement du réseau.

Après identification et localisation des tronçons du réseau à renouveler en fonction de la vétusté des canalisations et de la fréquence des interventions du fermier, le programme de travaux ci-après vous est proposé au titre de l'année 2007.

Les travaux à réaliser comprennent :

- le terrassement,
- la pose de canalisations PEHD 53/63, 63/75 et fonte diam. 100 mm - 150 mm sur un linéaire total de 4 510 mètres,
- les reports des branchements particuliers,
- le protocole d'essais de réception,
- la réfection de chaussée.

Ces travaux, devant débuter au mois de novembre 2007, sont allotés par secteurs géographiques et présentés dans le tableau ci-après :

Désignation	Localisation	Estimation HT du coût des travaux
Lot n° 1	Centre-Ville	261 853,00 €
Lot n° 2	Bellepierre	127 226,00 €
Lot n° 3	Montgaillard	155 990,00 €
Lot n° 4	Sainte-Clotilde	296 400,00 €
Lot n° 5	Bretagne - Domenjod	287 960,00 €
Lot n° 6	Moufia	290 745,00 €

Ces travaux, dont le coût global est estimé à 1 425 000,00 € HT, ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert suivant les Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Les crédits sont prévus au Budget Annexe Eau (Chapitre 23 - Article 2315).

Suite à l'ouverture des plis en date du 29/09/2007 et après analyse des offres enregistrées, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 01/10/2007 a précisé pour chaque lot le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères annexés dans l'avis d'appel public à la concurrence et conformément à l'Article 59 II du Code des Marchés Publics.

Les entreprises ont été classées comme suit par la Commission d'Appel d'Offres :

Désignation	Localisation	Entreprise retenue	Montant (en € HT)	Délai d'exécution
Lot n° 1	Centre-Ville	1° RCM	201 993,00	3 mois
		2° FENELON	253 681,00	3,5 mois
		3° GTOI	356 261,64	4 mois
Lot n° 2	Bellepierre	1° FENELON	103 191,60	1,5 mois
		2° THO BTP	109 390,00	2 mois
		3° GTOI	164 204,53	2 mois
Lot n° 3	Montgaillard	1° FENELON	121 719,00	3,5 mois
		2° THO BTP	131 734,50	4 mois
		3° GTOI	194 158,59	4 mois
Lot n° 4	Sainte-Clotilde	1° FENELON	240 795,00	2,6 mois
		2° RCM	247 485,00	3 mois
		3° GTOI	368 399,30	3 mois
Lot n° 5	Bretagne - Domenjod	1° THO BTP	229 862,50	3 mois
		2° FENELON	239 940,00	2,7 mois
		3° GTOI	404 028,75	3 mois
Lot n° 6	Moufia	1° FENELON	239 337,50	3,5 mois
		2° RCM	266 225,00	3 mois
		3° GTOI	420 714,65	4 mois

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le programme de renouvellement de réseau de distribution d'eau potable proposé ;
- 2° de prendre acte du lancement de l'appel d'offres ;
- 3° de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises les mieux classées par la Commission d'Appel d'Offres comme exposé ci-dessus, et à jour de leurs cotisations.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



REPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**OBJET RENOUELEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE (programme 2007)**

**VALIDATION DU PROJET
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les crédits inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2315 du Budget Annexe Eau ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er octobre 2007 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (programme 2007).

ARTICLE 2

Prend acte du lancement de la procédure retenue par la passation des marchés (appel d'offres ouvert).

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises les mieux classées par la Commission d'Appel d'Offres, et à jour de leurs cotisations, comme suit :

Lot n°	Localisation	Entreprise	Montant (en € HT)	Délai d'exécution
1	Centre-Ville	RCM	201 993,00	3 mois
2	Bellepierre	FENELON	103 491,60	1,5 mois
3	Montgaillard	FENELON	121 719,00	3,5 mois
4	Sainte-Clotilde	FENELON	240 795,00	2,6 mois
5	Bretagne - Domenjod	THO BTP	229 862,50	3 mois
6	Moufia	FENELON	239 337,50	3,5 mois

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 9 OCT. 2007



DEPUTE-MAIRE
Paul VICTORIA

Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : RENOUELEMENT DE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – PROGRAMME 2007.

Date de la réunion de la Commission : 1^{er} octobre 2007

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Monsieur Dominique FURNEL	Président	X	
Monsieur Jean-Claude PAYET	Membre		
Monsieur Daniel POUNY	Membre		
Monsieur Antoine Henri LAURET	Membre	X	
Madame Nicole LAURET	Membre		
Monsieur Emmanuel HOARAU	Membre		
Monsieur POYNIN J. Hugues	Membre supplé.		
Monsieur HO CHUI Pascal	Membre supplé	X	
Monsieur PONIN BALLOM Gino	Membre supplé.		
Monsieur ALBANY Christian	Membre supplé.	X	
Monsieur FUMA Sudel	Membre supplé.		

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	PRESENTS	ABSENTS
M. SABATTE	DDCCRF		X
M. BRIAND	Receveur Municipal	X	

I. RAPPEL

6 entreprises ont déposé un pli dans les délais : TPCR – GTOI – THO BTP – RCM – SARL AMS – FENELON.

Hormis les entreprises TPCR et SARL AMS, dont les capacités et références ont été jugées insuffisantes, et sur proposition du Pouvoir adjudicateur tous les candidats ont été admis à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres des 4 soumissionnaires restants, la CAO, dans sa séance du 20/09/07, a demandé au service de procéder à l'analyse technique et financière.

II. CONCLUSION

A la lecture du rapport d'analyse qui lui a été soumis, élaboré à partir des critères d'attribution fixés au RC, la CAO décide :

De classer les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : 1. RCP (219.162,11 € TTC)

2. FENELO (275.223,19 € TTC)

Lot 2 : 1. FENELO (111.962,19 € TTC)

2. THO BTP (117.611,15 € TTC)

Lot 3 : 1. FENELO (132.065,12 € TTC)

2. THO BTP (162.931,93 € TTC)

Lot 4 : 1. FENELO (261.262,57 € TTC)

2. RCP (268.521,23 € TTC)

Lot 5 : 1. THO BTP (229.400,11 € TTC)

2. FENELO (260.336,90 € TTC)

Lot 6 : 1. FENELO (259.611,19 € TTC) SAINT-DENIS, LE 1^{ER} OCTOBRE 2007

2. RCP (244.456,13 € TTC)

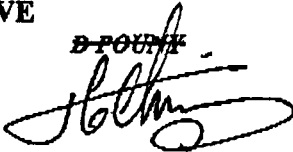
LE PRESIDENT



D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE
JC PAYET

D FOURNEL



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE
DDCCRF

RECEVEUR

N LAURET

N LAURET



E HOARAU

E. ALBRAY

